



Novum Sub Sole 32 flash - 12 mars 2015

Du neuf pour Novum Sub Sole

Votre newsletter "Novum Sub Sole" fait peau neuve met sa base de données à jour. Pour réussir sa mue électronique, elle a besoin de vous. Si l'un de vos collègues ne reçoit pas cette Novum Sub Sole, pouvez-vous l'inviter à [s'abonner](#) ? Si, par contre vous recevez cette newsletter par erreur, pouvez-vous vous [désabonner](#) ?

Formations reconnues

La [liste des formations](#) reconnues et destinées aux experts et au labos agréés dans le cadre du "décret sols" vient d'être complétée, n'hésitez pas consulter [notre article](#) à ce sujet dans notre page "actualités".

Si vous désirez vous désinscrire de la newsletter « novum sub sole », envoyez simplement un mail à l'adresse edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be.

Nous traiterons votre demande de désinscription dans les plus brefs délais.

Dans sa volonté d'établir des contacts réguliers et constructifs, la DPS a décidé de publier une newsletter à l'attention des experts.

Il s'agit de vous présenter les évolutions quant à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des sols, les changements intervenus dans la législation, de vous offrir quelques trucs et astuces mais également de répondre aux questions les plus souvent posées.

« Novum sub sole », la newsletter de la DPS, est distribuée gratuitement aux principaux acteurs techniques du Décret Sols. Merci à tous les nouveaux lecteurs qui nous rejoignent pour ce numéro.



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Département du Sol et des Déchets • Direction de la Protection des sols
Avenue Prince de Liège 15, B-5100 Namur (Jambes)

" Ce message n'engage pas la DGARNE et reste informel.

Tout courrier officiel doit être confirmé par lettre signée d'un agent dûment mandaté. "

 Respectons l'environnement – ce courrier ne nécessite peut-être pas d'être imprimé !